

Séance extraordinaire du conseil municipal du 21 avril 2021

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le mercredi 21 avril 2021 à 18 h 00, à huis clos, par voie de visioconférence, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, madame la conseillère, Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont absents : madame la conseillère, Isabelle Charette et monsieur le conseiller, Gaétan Bérard.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire.

2021-04A-01

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté - correction de pavage - rang du Golf

ATTENDU l'état actuel du pavage sur le rang du Golf ;

ATTENDU l'analyse réalisée par la Division technique et la nécessité de procéder à la correction, à très court terme, de certains tronçons de route sur le rang du Golf ;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder, en 2021, à d'importantes réparations sur le réseau routier de la municipalité ;

ATTENDU que le conseil a adjugé, par le biais de la résolution numéro 2020-04-09, un contrat pour procéder à la réparation de pavage et coupe de rues pour 2020 et 2021 ;

ATTENDU que ce contrat a été octroyé suivant le processus d'appel d'offres public et qu'il a été conclu sur une base de prix unitaires, avec des tonnages estimatifs ;

ATTENDU que l'article 13.3 du règlement 277-2020 sur la gestion contractuelle stipule que la variation des quantités ne constitue pas une modification au contrat lorsqu'il est basé sur des prix unitaires ;

ATTENDU que des crédits budgétaires supplémentaires sont nécessaires pour effectuer l'ensemble des correctifs de rues en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise une augmentation du tonnage d'asphalte dédié à la réparation de pavage et coupe de rues, conformément au contrat adjudgé par la résolution numéro 2020-04-09 ;

Que le conseil municipal autorise également une appropriation maximale de 100 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour la réalisation des correctifs supplémentaires sur le rang du Golf en 2021 ;

Que cette somme soit transférée au poste budgétaire 02 320 00 625 - *Asphalte* ;

Que les sommes non utilisées de l'excédent de fonctionnement non affecté, pour la réalisation des correctifs de pavage en 2021, soient retournées à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04A-02

Adjudication de contrat - Travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales dans le secteur des rues Arcand et Bord-de-L'Eau

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2021-03-01/AOP - *Travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales*, octroie au plus bas soumissionnaire conforme, *BLR Excavation*, le contrat au coût de 12 493 305,24 \$, incluant les taxes ;

Que l'adjudication de ce contrat soit conditionnelle à :

- l'émission de certificats d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, et ce, conformément à l'article 22 (3^e et 4^e alinéas) de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- l'obtention par la Ville d'un permis de voirie délivré par le ministère des Transports du Québec ;
- l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement d'emprunt numéro 291-2021.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2021-04A-03

Adjudication de contrat - Travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2021-03-02/AOP - *Travaux de pavage sur différentes rues et parties de rues*, octroie au plus

bas soumissionnaire conforme, *Pavage JD Inc.*, ledit contrat au coût total de 434 702,86 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 269-2020 décrétant la réalisation desdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

La séance ayant lieu sans la présence du public, il y a eu différentes interventions, et différentes questions écrites ont été reçues dans les délais prescrits.

2021-04A-04

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 12.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 22^e jour du mois d'avril 2021.

Christian Goulet, maire